



Doc. 14397
10 octobre 2017

Présidence azerbaïdjanaise du Conseil de l'Europe: quelles sont les suites à donner en matière de respect des droits de l'homme?

Amendement¹ n° 9

Dans le projet de résolution, paragraphe 8, remplacer les mots «à continuer les réformes» par les mots suivants:

«à entamer des réformes réelles et significatives».

Note explicative

Des rapports émanant du terrain indiquent clairement que la «réforme judiciaire» a été une simple formalité et n'a eu aucun effet sur le terrain. En conséquence, parler de «continuer les réformes» pourrait être trompeur.

Déposé par:

SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
BARNETT Doris, Allemagne, SOC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
FINCKH-KRÄMER Ute, Allemagne, SOC
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC

1. 2017 - Quatrième partie de session

